

Newsletter Réseau français Villes-Santé

AVRIL 2026

À LA UNE

✦ LE MOT DE PASSE DE L'ESPACE RÉSERVÉ A CHANGÉ !

En tant que Ville-Santé, vous disposez d'un accès à l'espace réservé du site du Réseau français Villes-Santé, à partir duquel vous pouvez retrouver les supports et outils issus des groupes de travail thématiques, les comptes-rendus des réunions et rencontres, les synthèses des Ville-à-Villes, etc. En ce début de nouveau mandat, le mot de passe a été modifié. **Ce dernier a été envoyé par email au binôme référent.**

Si vous ne l'avez pas reçu, n'hésitez pas à contacter le secrétariat : secretariat@villes-sante.com

✦ SAVE THE DATE ! QUATRE WEBINAIRES À DESTINATION DES NOUVEAUX ÉLU.ES EN CHARGE DE LA SANTÉ.

Pour faciliter la prise de mandat des nouveaux élu.es en charge de la santé (membres ou non du RfVS), le Réseau français Villes-Santé organise **un cycle de quatre webinaires, les 21 mai, 11 juin, 09 juillet et 10 septembre**. Les objectifs de ces temps d'échange seront de renforcer la culture santé, de créer une communauté d'élu.es engagé.es autour des enjeux de santé et de partager l'ensemble des ressources et des enseignements du RfVS. Chaque webinaire sera une étape pour devenir un.e élu.e acteur de la santé.

Les thématiques retenues sont :

- Comprendre son rôle, ses ressources et l'approche Santé dans Toutes les Politiques.
- Agir en prévention et promotion de la santé.
- Accompagner l'offre et l'accès au soin et à la santé.
- Intégrer la santé dans le cadre de vie.

Les sessions seront enregistrées et les replays seront mis en ligne sur [la chaîne YouTube](#) du Réseau français Villes-Santé. Des synthèses écrites seront également en téléchargement libre sur le site internet, [rubrique « Municipales 2026 »](#).

Ouvert à tous, sur inscription.

SAVE THE DATE

**WEBINAIRES « MUNICIPALES 2026 :
COMMENCER SON MANDAT D'ÉLU.E
SUR LES SUJETS DE SANTÉ »**

21 MAI, 11 JUIN, 09 JUILLET ET 10 SEPTEMBRE



Pour vous inscrire, [cliquez ici](#)

Pour accéder au kit « Nouvel.le élu.e », [cliquez ici](#)

✿ RAPPEL POUR LES VILLES-SANTÉ ! APPEL À CANDIDATURES POUR ACCUEILLIR LES PROCHAINES RENCONTRES NATIONALES DU RÉSEAU FRANÇAIS VILLES-SANTÉ.

Chaque année, le Réseau français Villes-Santé organise ses rencontres nationales. Ce temps fort permet de réunir les Villes-Santé et leurs partenaires afin d'échanger sur leurs expériences, pratiques et réflexions pour l'avenir.

L'appel à candidatures pour accueillir les rencontres nationales 2027 est en cours ! Du fait des élections présidentielles, elles devront se tenir en juin 2027. Les dossiers de candidature sont à transmettre au secrétariat du RfVS **avant le 27 mai 2026**.

Un email détaillant les pré-requis aux candidatures vous a été adressé au début du mois de mars, ainsi que le cahier des charges détaillé.

La décision de la Ville-Santé d'accueil pour 2027 sera délibérée lors du Conseil d'administration qui se tiendra au mois de juillet 2026 selon les critères suivants :

- la capacité d'accueil proposée par la ville ou l'EPCI,
- les offres d'hébergements et de transports,
- la taille de la ville (la priorité sera donnée aux petites/moyennes Villes-Santé),
- l'historique géographique des précédentes rencontres (comme pour la taille de la ville, nous essayons de faire en sorte que tous les territoires puissent être représentés).

Pour plus d'informations, contactez le secrétariat : secretariat@villes-sante.com

✿ LE RÉSEAU FRANÇAIS VILLES-SANTÉ A PARTICIPÉ AU ONE HEALTH SUMMIT ET A CO-ORGANISÉ UN ÉVÉNEMENT PARALLÈLE DÉDIÉ AUX RESPONSABLES LOCAUX DE DIFFÉRENTS PAYS DU MONDE.

Les 6 et 7 avril derniers, le Réseau français Villes-Santé a participé au One Health Summit organisé dans le cadre de la présidence française du G7. Cet événement mondial, qui a rassemblé près de 3 000 participants, a permis de mobiliser - conjointement - des chercheurs, des décideurs politiques, des représentants institutionnels, des ONG, des entreprises et des fondations de tous les continents, afin d'échanger sur les enjeux, les leviers et les freins au passage à l'action pour mettre en œuvre le concept One Health, concept reliant santé humaine, animale et des écosystèmes.

Le Réseau français Villes-Santé a contribué, aux côtés de l'Académie de l'OMS, de l'OMS, de la Ville de Lyon, de la Ville de Marseille et du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, à l'organisation d'un événement dédié aux responsables locaux de différents pays du monde. 14 intervenants ont successivement pris la parole pour présenter leurs analyses et plans d'actions en faveur de l'approche One Health au niveau local. Il a fortement été rappelé que **les villes disposent de leviers d'actions forts et agissent efficacement en proximité directe des habitants** (nature en ville, accès et gestion du cycle de l'eau, aménagements des espaces publics, espaces verts et voirie, mobilités durables, systèmes alimentaires, écoles et cantines, etc.) dans une approche combinant une réduction des risques liés aux changements climatiques (îlots de fraîcheurs, adaptation des logements), à la réduction des pollutions et à la préservation de la biodiversité.

L'événement a également mis en avant que les valeurs du programme Villes-Santé de l'OMS sont au cœur du concept One Health, et demandé à ce qu'il y ait :

- une cohérence des politiques publiques pour la santé,
- une action forte pour réduire les inégalités,
- un cadre de prévention et de robustesse des stratégies et des actions menées.



Pour agir, l'accès aux données locales et l'appui sur la science, la collaboration et l'implication effective des acteurs locaux et des habitants, et la réalisation de stratégies coordonnées « une seule santé » ont été appelées de leurs vœux par l'ensemble des intervenants. L'événement a abouti au lancement d'[une alliance mondiale des villes « One Health Cities Alliance »](#), ainsi qu'à [l'intégration de la dimension One Health dans les appels à projets en coopération décentralisée](#).

Pour accéder à l'ensemble des engagements du One Health Summit, [cliquez ici](#)

Pour accéder au replay de la session « Haut niveau » du 7 avril, [cliquez ici](#)

✿ LE COMPTE-RENDU ET LES SUPPORTS DE PRÉSENTATION DE LA RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL ACCESSIBILITÉ À UNE ALIMENTATION SAINE ET DURABLE EN QPV SONT DISPONIBLES SUR L'ESPACE RÉSERVÉ.

Lors de la réunion du 20 mars dernier, Nicole Darmon (chercheuse en nutrition) est intervenue sur la **thématique des inégalités sociales en nutrition** aux côtés d'Anaïs Clergeau de l'association ActAP qui a présenté le **programme « Opticourses »**. Ce programme vise à renforcer le pouvoir d'agir des personnes avec un petit budget pour qu'elles puissent acquérir une alimentation plus équilibrée et plus durable sans dépenser plus. En complément, Élise Vanandruel (directrice de l'Espace santé du littoral, CU de Dunkerque) est venue présenter leur « **Programme Manger mieux moins cher** ».

✿ SAVE THE DATE ! FIN MAI, UNE RÉUNION ENTRE VILLES-SANTÉ SE TIENDRA SUR LE PLOMB HYDRIQUE.

En décembre, le GT Perturbateurs endocriniens échangeait sur le retour d'expérience de la Ville de Lyon quant à des concentrations en plomb hydrique dans des écoles neuves ou rénovées dépassant les valeurs limites.

Une boucle mail spécifique à cette thématique a été mise en place pour les personnes souhaitant poursuivre les échanges spécifiquement sur le plomb.

Suite à la parution, le 16 avril, d'une instruction de la DGS aux ARS relative à « *la présence de plomb dans l'eau destinée à la consommation humaine, hors eaux conditionnées : contrôle du plomb hydrique par les personnes responsables de la distribution d'eau dans les réseaux intérieurs et mise en œuvre de mesures de gestion* », **une réunion entre Villes-Santé est en cours en préparation et se tiendra fin mai.**

✿ LE COMPTE-RENDU ET LES SUPPORTS DE PRÉSENTATION DE LA RÉUNION DU GROUPE D'ÉCHANGES PANIERS SANTÉ SONT DISPONIBLES SUR L'ESPACE RÉSERVÉ.

Lors de la réunion du 26 mars, la Ville de Marseille est venue présenter l'**action « Bien Naître à Marseille »**. Ce dispositif s'adresse aux femmes enceintes d'un QPV et repose sur un transfert monétaire couplé à des ateliers de promotion de la santé (alimentation et activité physique). L'association Alim'mater a présenté les **ateliers « Bien manger avec bébé, en respectant ma culture et mon budget »**.

✿ SAVE THE DATE ! LES RENCONTRES NATIONALES 2026 DU RÉSEAU FRANÇAIS VILLES-SANTÉ SE TIENDRONT LES 24, 25 ET 26 NOVEMBRE À LYON.



Logo Réseau français Villes-Santé, Ville de LYON, Organisation mondiale de la Santé Académie de l'OMS

RENCONTRES NATIONALES DU RÉSEAU FRANÇAIS VILLES-SANTÉ

Les Villes-Santé promotrices de l'équité en santé

Enjeux et perspectives 40 ans après la Charte d'Ottawa

24, 25 et 26 novembre 2026

à l'Académie de l'OMS, Lyon

Les rencontres nationales 2026 du RfVS sont co-organisées avec la Ville de Lyon et l'Académie de l'OMS qui nous accueilleront au sein de leurs locaux.

Pour cette nouvelle édition, la thématique retenue est « **Les Villes-Santé promotrices de l'équité en santé. Enjeux et perspectives 40 ans après la Charte d'Ottawa** ».

Plus d'informations à venir.

LES REPRÉSENTATIONS DU RÉSEAU FRANÇAIS VILLES-SANTÉ

Le RfVS est intervenu lors d'un colloque co-organisé par l'EHESP et le Groupe LEH sur « La prévention en santé, un défi décennal ». Ce dernier s'est tenu à l'EHESP et était principalement destiné aux élèves de l'école - incluant les futurs directeurs.trice hospitaliers - avec pour grand témoin, **Agnès Buzyn (ancienne Ministre de la Santé)**. Aux côtés de **Virginie Valentin (directrice du CHU de Rennes)** et de **Jocelyn Raude (enseignant-chercheur à l'EHESP)** sont intervenus, **Léo Beaufiles (nouvel adjoint à la santé de la Ville de Rennes et actuel président du RfVS)** et **Maude Luherne (directrice du RfVS)**. Le RfVS a rappelé le rôle majeur des villes et intercommunalités sur la prévention, la nécessité de la collaboration entre acteurs du territoire, et la nécessité d'agir en réduction des inégalités sociales de santé.

LES ACTUALITÉS DES VILLES-SANTÉ

✿ LE DISPOSITIF « PANIERS JEUNES POUSSES » DE GRANDANGOULÊME EN VIDÉO !

Plongez dans ce dispositif mis en place par l'agglomération pour limiter la présence de perturbateurs endocriniens dans l'alimentation des jeunes mamans et de leurs bébés à naître. Le dispositif « Paniers Jeunes Pousses » repose sur la distribution de paniers de légumes bio et d'une offre d'ateliers (santé-environnement et cuisine). GrandAngoulême fait partie du groupe-action Paniers santé, animé par le RfVS dans le cadre du projet européen JA PreventNCD.

Pour découvrir la vidéo, [cliquez ici](#)



DERNIERS « VILLE-À-VILLES » ENVOYÉS

- > **VàV-26-01** Plan d'actions sur les violences sexistes et sexuelles
- > **VàV-26-02** Publicité et politique santé
- > **VàV-26-03** Lutte contre le saturnisme infantile
- > **VàV-26-04** Hygiène au domicile des assistantes maternelles
- > **VàV-26-05** Structures souhaitant s'inscrire dans le modèle de l'expérimentation de l'article 51 SECPa
- > **VàV-26-06** Renforcement des actions en santé mentale
- > **VàV-26-07** Mise en place d'un dispositif de transport solidaire

Votre participation est importante pour faire vivre ces Ville-à-Villes.

N'hésitez pas à consulter l'espace réservé de notre site internet pour voir le détail des questions et à envoyer votre ou vos réponses à secretariat@villes-sante.com

Si vous souhaitez transmettre une demande de « Ville-à-Villes », merci d'envoyer un mail à secretariat@villes-sante.com
Pour accéder aux « Ville-à-Villes », [cliquez ici](#)

LES ÉVÉNEMENTS DES MOIS À VENIR

<p>5 mai - 14h/15h30</p>	<p>GT Accessibilité à une alimentation saine et durable dans les QPV portant sur les paysages alimentaires, de l'approche théorique à la mise en place d'une stratégie de transformation des paysages alimentaires à Montpellier Métropole. Intervenants : Simon Vonthron (chercheur en géographie, spécialiste des paysages alimentaires) ; et Justine Labarre (chargée de mission accessibilité alimentaire, Montpellier Méditerranée Métropole).</p>
<p>21 mai - 13h/14h15</p>	<p>Webinaire « Commencer son mandat d'élu.e sur les sujets de santé - Comprendre son rôle, ses ressources et l'approche Santé dans Toutes les Politiques » (en visio) à destination des élus membres et non-membres du RfVS Cliquez ici pour vous inscrire</p>
<p>28 mai - 13h30/14h30</p>	<p>Visio de présentation du fonctionnement du RfVS et de ses outils (en visio) à destination des nouveaux membres et toute personne d'une Ville-Santé souhaitant mieux connaître le fonctionnement et les outils du RfVS Cliquez ici pour vous inscrire</p>
<p>Fin mai (précisions à venir)</p>	<p>Échange sur le plomb hydrique dans des ERP neufs suite à l'instruction de la DGS (format 45 minutes, en visio) cf. en ce moment</p>
<p>5 juin - 9h/10h30</p>	<p>Réunion du groupe d'échanges Paniers santé (en visio) Au programme : présentation du dispositif expérimental d'Ordonnance verte à destination de 50 femmes enceintes, Ville de Villeneuve d'Ascq. Intervenant : Arnaud Pangrani (chargé de projet alimentation durable) ; retour d'expérience Paniers santé, Ville de Belfort à destination d'hommes dans le cadre de la campagne Mouvember/moustache 2025 (prévention des cancers masculins). Intervenant : Pascal Garcin (responsable du Pôle prévention/santé et du lien social, CCAS Ville de Belfort)</p>
<p>5 juin - 11h/13h</p>	<p>Assemblée générale du RfVS (en visio, réservée aux membres du RfVS)</p>
<p>9 juin - 14h/18h</p>	<p>GT Qualité de l'air intérieur</p>
<p>11 juin - 13h/14h15</p>	<p>Webinaire « Commencer son mandat d'élu.e sur les sujets de santé - Agir en prévention et promotion de la santé » (en visio) à destination des élus membres et non-membres du RfVS Cliquez ici pour vous inscrire</p>
<p>18 juin - 14h/15h30</p>	<p>GT Santé des enfants, santé des jeunes et parentalité (en visio) Lors de cette réunion de clôture du GT, le secrétariat du RfVS présentera une synthèse des différentes réunions du GT tenues entre 2023 et 2025. Des messages clés, leçons et apprentissages seront présentés, suivis d'un échange avec les Villes-Santé. Ces éléments seront mis à disposition des villes pour questionner, améliorer et poursuivre leurs actions en faveur de l'enfance, de la jeunesse et de la parentalité à l'aune des nouveaux mandats municipaux. Au programme : introduction par le RfVS ; retour sur les travaux du GT : thématiques abordées, livrables, etc. ; présentation de la synthèse 2026 ; temps de discussions, questions/réponses ; tour d'actualités des villes présentes.</p>
<p>8 juillet - 10h/18h</p>	<p>Conseil d'administration du RfVS (en présentiel à Paris, réservé aux membres du CA)</p>

✿ UNISSONS-NOUS POUR LA SANTÉ. SOUTENONS LA SCIENCE.

Le 7 avril, Journée mondiale de la santé, a marqué le coup d'envoi d'une campagne d'un an visant à mettre en avant **le pouvoir de la collaboration scientifique pour améliorer la santé**. La santé humaine a connu une profonde transformation au cours du siècle dernier, en grande partie grâce aux progrès scientifiques et à la collaboration internationale. Le taux mondial de mortalité maternelle a baissé de plus de 40% depuis 2000, et le nombre de décès chez les enfants de moins de cinq ans a diminué de plus de 50%. Les avancées technologiques, l'évolution des connaissances et des compétences scientifiques, ainsi que la collaboration entre différentes disciplines, différents secteurs et différents pays continuent de transformer des affections autrefois potentiellement mortelles telles que l'hypertension artérielle, le cancer ou l'infection à VIH, en problématiques de santé maîtrisables. Ce phénomène a contribué à **prolonger l'espérance de vie** et à **améliorer les conditions de vie partout dans le monde**. Pourtant, les menaces sanitaires ne cessent de s'aggraver sous l'effet des changements climatiques, de la dégradation de l'environnement, des tensions géopolitiques et de l'évolution démographique. Elles se matérialisent par des maladies persistantes, des systèmes de santé fragilisés ainsi que des maladies émergentes susceptibles de provoquer des épidémies ou des pandémies.

Partout dans le monde, des milliers de scientifiques, en collaboration avec des organisations telles que l'OMS, intensifient leurs travaux de recherche et élaborent les politiques, les outils et les innovations nécessaires pour protéger les communautés d'aujourd'hui et préserver la santé des générations futures. C'est lorsqu'elles sont adoptées et utilisées par le plus grand nombre que les innovations scientifiques ont le plus d'impact. Chaque avancée sur le plan de la santé est le fruit d'un travail collectif et d'initiatives de collaboration entre les organismes scientifiques, les responsables de l'élaboration des politiques, les agentes et agents de santé et le grand public. L'OMS souligne que **la science doit continuer de guider la prise de décisions en matière de santé à tous les niveaux**. Elle et ses partenaires produisent et diffusent des données factuelles couvrant un large éventail de priorités sanitaires, allant des maladies infectieuses et des affections chroniques à la santé mentale, en passant par la nutrition et les risques environnementaux, afin d'aider les pays à fournir des soins efficaces et équitables.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

✿ L'OMS DÉSIGNE UN NOUVEAU CENTRE COLLABORATEUR CHARGÉ DE FAIRE AVANCER, À L'ÉCHELLE MONDIALE, LES POLITIQUES ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRESCRIPTION SOCIALE.



Environ **1 consultation sur 5** chez un **médecin généraliste** concerne des problèmes qui ne peuvent être soignés sur le plan clinique, **comme la solitude, l'isolement social, les difficultés financières ou les conditions de logement inadéquates**, et qu'aucune ordonnance ne peut à elle seule résoudre.

La prescription sociale est une réponse à cette réalité, car elle met les personnes concernées en relation avec des activités et des services de soutien non cliniques et ancrés dans la communauté, allant des groupes de marche et du bénévolat aux programmes artistiques et aux services de conseil en matière de gestion de la dette, afin de s'attaquer aux déterminants sociaux plus larges de la santé. En reliant les services de santé aux ressources communautaires, la prescription sociale vise à **améliorer la santé de la population, à réduire les inégalités et à alléger la pression évitable qui pèse sur des systèmes de santé déjà surchargés**. L'OMS a désigné l'Académie nationale britannique de la prescription sociale (NASP) comme centre collaborateur de l'OMS pour les politiques et le développement de la prescription sociale. Cette désignation reconnaît le rôle de premier plan joué par la NASP dans la promotion de la prescription sociale à l'échelle internationale, et marque le début d'une nouvelle ère de collaboration mondiale pour renforcer les systèmes de santé par l'adoption d'approches communautaires. En tant que centre collaborateur de l'OMS, la NASP apportera un soutien technique aux États membres de l'OMS pour la diffusion des meilleures pratiques mondiales, contribuera à la constitution d'une base de données factuelles sur la prescription sociale et aidera les pays à élaborer et à mettre en œuvre des mécanismes et des politiques en matière de prescription sociale.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

✿ LANCEMENT D'UNE CONSULTATION PUBLIQUE SUR LES PRIORITÉS D' ACTIONS DE L'ÉTAT ET LE PLAN D' ACTIONS SUR LES PE.

Les ministères de la Santé et de l'Environnement ont élaboré, en lien avec les administrations et les parties prenantes concernées (dont le Comité de Suivi de la SNPE2 auquel participe le RfVS), **des priorités d'actions et un plan d'actions détaillé sur les perturbateurs endocriniens**, en vue de poursuivre les efforts pour tendre vers un objectif de « *zéro exposition aux PE* », dans une approche globale reposant sur la production de connaissances scientifiques. Dans cette perspective, l'action de l'État se structure pour les 5 prochaines années autour d'une ambition : « *Faire de chaque décideur et de chaque citoyen un acteur pour mettre en œuvre les solutions visant à réduire les expositions aux PE* ». **Une consultation publique est ouverte jusqu'au 8 mai afin de définir les priorités de la stratégie « une seule santé »**. Chacun peut contribuer à cette démarche collective pour renforcer la prévention des risques sanitaires liés aux interactions entre humains, animaux et environnement.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

✿ PUBLICATIONS DU PNA 4 ET DU PNNS 5.

À l'occasion du One Health Summit, le Gouvernement a annoncé la publication du PNA 4 et du PNNS 5 (déclinaisons opérationnelles de la SNANC), afin de poursuivre les actions pour : **mieux prévenir les maladies chroniques, améliorer l'accès de tous à une alimentation saine, durable et de qualité, et accompagner la transformation durable du système alimentaire**. Le **PNA 4** agit sur l'ensemble du système alimentaire pour accélérer la transition vers une alimentation saine et durable. Ses priorités portent sur : le renforcement des approvisionnements durables et de qualité, en particulier en restauration collective ; le soutien aux projets alimentaires territoriaux, leviers de structuration locale des systèmes alimentaires ; et la réduction du gaspillage alimentaire à toutes les étapes de la chaîne. Le **PNNS 5** renforce la politique de prévention en santé publique par la nutrition, en articulation étroite avec la Stratégie nationale sport-santé 2025-2030. Au-delà des priorités fixées par la SNANC, le PNNS 5 met l'accent sur : l'alimentation de la femme enceinte, de la petite enfance et la promotion de l'allaitement maternel ; la lutte contre la dénutrition, notamment chez les personnes âgées et les publics fragiles ; le développement de l'activité physique et des mobilités actives à tous les âges ; la réduction de la sédentarité, en particulier du temps passé devant les écrans. Les deux programmes sont pilotés dans un cadre interministériel, en articulation avec les autres stratégies nationales.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

✿ SANTÉ-ENVIRONNEMENT : LA FRANCE CHANGE D'ÉCHELLE AVEC UNE STRATÉGIE NATIONALE FONDÉE SUR « UNE SEULE SANTÉ ».

Face à l'impact massif de l'environnement sur la santé humaine, animale et des écosystèmes, le Gouvernement va lancer **une stratégie nationale pour un environnement favorable aux santés**, structurée, interministérielle et tournée vers l'anticipation des risques de demain. En Europe, les facteurs environnementaux évitables sont responsables de 1,4 million de décès par an, soit au moins 15% de la mortalité. Face à cet enjeu, les plans nationaux santé-environnement ont permis de réduire significativement certaines expositions et leurs impacts, mais les progrès réalisés ne doivent toutefois pas masquer une réalité : certaines expositions demeurent largement répandues. Les études de biosurveillance, notamment *Esteban*, mettent en évidence des expositions généralisées à certaines substances, comme les bisphénols, les phtalates ou certains PFAS. Ces substances se retrouvent dans l'environnement, les écosystèmes et les organismes vivants, justifiant un renforcement de l'action publique.

À l'issue du PNSE 4, l'État engage une nouvelle étape avec une stratégie nationale pour un environnement favorable aux santés. Son ambition est claire : **mieux anticiper, prévenir et maîtriser les risques environnementaux, en s'appuyant sur une approche globale intégrant la santé humaine, animale et celle des écosystèmes**. Cette stratégie permettra de structurer et de renforcer l'action publique, en articulant les politiques existantes, en comblant les angles morts et en anticipant les risques émergents. Elle identifiera les enjeux thématiques prioritaires, notamment les perturbateurs endocriniens, les PFAS, la pollution de l'air, la qualité de l'eau ou encore les résistances aux antimicrobiens. Sa mise en œuvre reposera sur une gouvernance interministérielle renforcée : un pilotage conjoint assuré par la Direction générale de la santé et la Direction générale de la prévention des risques ; un groupe santé-environnement (GSE) réunissant régulièrement l'ensemble des parties prenantes ; un comité de pilotage interministériel chargé du suivi opérationnel ; une mobilisation des territoires, notamment via les réseaux d'acteurs locaux. **La stratégie nationale sera publiée avant la fin de l'année 2026, à l'issue d'une phase de concertation.**

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

✿ PUBLICATION DU RAPPORT « JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE PARIS 2024. DE LA PRÉPARATION À L'ACTION POUR LA SURVEILLANCE SANITAIRE ET LA PRÉVENTION DES RISQUES : L'EXPÉRIENCE DE SANTÉ PUBLIQUE FRANCE »

Du 24 juillet au 9 septembre 2024, la France a accueilli les 33e Jeux Olympiques d'été et les 17e Jeux Paralympiques (JOP), attirant des visiteurs du monde entier. Avec la tenue d'événements sportifs et festifs simultanés en plein cœur de l'été, l'accueil des JOP a représenté un défi majeur en matière de sécurité sanitaire. Ce rapport dresse **le bilan des travaux menés par Santé publique France**, en lien avec le ministère en charge de la Santé et les différents acteurs nationaux et internationaux de la santé publique, **pour la surveillance et la prévention des risques sanitaires**. Ces travaux laissent un héritage utile, comme le développement de nouveaux systèmes de surveillance et de nouveaux partenariats. Ce partage d'expérience s'adresse à toutes celles et ceux qui s'intéressent à la sécurité sanitaire en contexte de grands rassemblements.

Pour consulter le rapport, [cliquez ici](#)

✿ LANCEMENT DU RÉSEAU « CHALEUR-SANTÉ-BÂTI-URBANISME » : VERS DES VILLES ET DES BÂTIMENTS RÉSILIENTS FACE AUX CANICULES.

Face à l'intensification des vagues de chaleur et à leurs impacts sanitaires de plus en plus lourds, Santé publique France et ses partenaires ont officiellement lancé le réseau Chaleur-Santé-Bâti-Urbanisme. Ce réseau inédit vise à **faire évoluer les pratiques professionnelles des maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage (élus, agents des collectivités territoriales, architectes, urbanistes, aménageurs, bailleurs sociaux, ingénieurs et promoteurs) impliqués dans les projets d'aménagement, de construction et de rénovation, afin de définir des projets résilients aux fortes chaleurs**.

Aussi, il est important de souligner que les canicules s'intensifient en température extrême, en fréquence et en durée sur l'ensemble des territoires ([rapport du GIEC](#), mars 2023). Le changement climatique a des effets directs sur la santé, notamment avec une hausse de la mortalité liée aux vagues de chaleur. L'été 2025 a été marqué par plus de 24 000 recours aux soins d'urgence et 5 700 décès attribuables à la chaleur, et classé au troisième rang des étés les plus chauds depuis 1900, selon le [dernier bilan « chaleur et santé »](#) publié par Santé publique France.

✿ PUBLICATION DE NOUVELLES FICHES MÉMOS SUR LA DIVERSIFICATION ALIMENTAIRE.

En complément du guide « [Pas à pas, votre enfant mange comme un grand](#) », Santé publique France a édité trois fiches proposant, pour trois tranches d'âges entre 0 et 3 ans, **un résumé des recommandations en matière de diversification alimentaire et une proposition de plan alimentaire sur une journée**. Ce plan reprend à chaque fois les quatre temps de repas (petit-déjeuner, déjeuner, goûter et dîner) et indique ce qu'il convient de donner à son enfant et en quelle quantité (lait, purée de légumes, de féculents, compotes, ajout de matières grasses, etc.). La première fiche concerne les enfants de 4 à 6 mois, l'âge auquel il est recommandé de débiter la diversification alimentaire. La deuxième fiche détaille comment poursuivre la diversification pour les bébés de 6 à 12 mois. La troisième fiche reprend les principaux éléments à avoir en tête pour l'alimentation de son enfant de 1 à 3 ans, âge à partir duquel bébé mange presque comme les grands. Les fiches sont disponibles gratuitement en téléchargement.

Pour accéder aux fiches, [cliquez ici](#)

Bien que les données scientifiques relatives aux impacts des fortes chaleurs sur la santé soient disponibles, **leur appropriation et leur intégration dans la mise en œuvre des projets urbains, d'aménagement ou de construction/rénovation des bâtiments pourraient être renforcées**. Par ailleurs, leur intégration concrète dans les projets d'aménagement, de construction ou de rénovation peut se heurter à des obstacles majeurs : coûts, normes, compétences, délais, etc.

Dans ce contexte, une journée de travail s'est tenue le 30 mars 2026 à Santé publique France, marquant le lancement officiel du réseau « Chaleur-Santé-Bâti-Urbanisme ». Cette journée a permis de réunir divers organismes de formation et de sensibilisation, des maîtres d'œuvre et des maîtres d'ouvrage de tels projets, pour prendre en compte les réalités et les besoins du terrain et envisager des actions qui permettent d'atteindre un objectif commun : protéger les populations des fortes chaleurs.

L'objectif du réseau est donc de contribuer à la construction de bâtiments et de villes résilients face à la chaleur, en complément des actions de prévention, de promotion de la santé et de gestion.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

APPELS À PROJETS, À COMMUNICATIONS.

- Dans le cadre du Programme Régional Santé Environnement, ATMO Grand Est en partenariat avec l'ARS Grand Est, lance un appel à manifestation d'intérêt visant à accompagner des projets d'aménagement urbain par la réalisation d'une modélisation de leur impact sur la qualité de l'air. Les projets retenus bénéficieront d'une modélisation de la qualité de l'air gratuite permettant : d'analyser l'influence de la volumétrie des bâtiments et des aménagements urbains sur la circulation de l'air ; d'identifier les configurations pouvant générer des zones de stagnation ou de mauvaise dispersion des polluants ; et d'orienter les choix d'aménagement afin de limiter l'exposition des populations. L'accompagnement technique est assuré par ATMO Grand Est et la modalisation est intégralement financée par l'ARS Grand Est, dans le cadre du PRSE. L'appel s'adresse aux EPCI du Grand Est. Les places sont limitées pour 2026/2027 : 2 projets sélectionnés par an. Le formulaire de réponse est à transmettre par mail à modurbaine@atmo-grandest.eu.

Pour accéder au formulaire d'inscription, [cliquez ici](#)

- Les dépôts de demandes liées au fonds vert sont ouverts. Parmi les aides disponibles, plusieurs portent sur les mobilités durables, en soutien aux mobilités durables en zones rurales et peu denses ; et en faveur de la qualité de l'air. Toutes les aides sont disponibles sur le site Aides Territoires, où vous pouvez y retrouver les cahiers d'accompagnement, les modalités de candidatures et les contacts utiles. Une série de webinaires de présentation des mesures du fonds vert 2026 a également été lancée. La deuxième session se tiendra le 5 mai, de 14h à 15h15 sur la thématique « Développer les mobilités durables en territoires ruraux et moyennement denses et Agir pour la qualité de l'air dans les agglomérations à forts enjeux ».

Pour en savoir plus, [cliquez ici](#)

- La Fondation de France a lancé l'appel à projets « Prévention et promotion de la santé-environnement avec et pour les populations vulnérables ». Cet appel à projets vise à soutenir des initiatives de « recherche-action » qui contribuent à l'amélioration de la prévention et de la promotion de la santé-environnement en France (Métropole et Outre-mer), en associant étroitement les acteurs dans leur diversité (associations, citoyens, scientifiques, élus, gestionnaires de territoires, etc.), pour la production de connaissances et leur traduction en actions concrètes sur le terrain. Date limite de réception des dossiers : 22 mai.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

- L'Assurance Maladie a lancé son appel à projets 2026 dans le cadre du FNPEIS (Fonds National de Prévention, d'Éducation et d'Information Sanitaires), visant à soutenir des actions locales de prévention et de promotion de la santé. Les professionnels et structures sont invités à proposer des projets s'inscrivant dans des thématiques prioritaires, réparties en deux grandes catégories : actions « classiques » et actions « innovantes ». Pour les actions locales « classiques », les projets peuvent porter sur les axes suivants : dépistages des cancers ; santé sexuelle : contraception, prévention des IST et du VIH ; vaccination : grippe et Covid-19. Ces thématiques constituent des priorités récurrentes de santé publique et visent à renforcer l'accès à la prévention pour tous. Pour les actions locales « innovantes », l'appel à projets encourage le développement d'initiatives innovantes autour des thématiques suivantes : santé environnementale ; nutrition et activité physique ; vaccination autre que la grippe, le Covid-19 et le HPV. Ces projets doivent proposer des approches nouvelles, adaptées aux besoins des territoires et des publics. Date limite de réponse : 27 mai.

Pour accéder à l'appel à projets, [cliquez ici](#)

ÉVÈNEMENTS.

- Fabrique Territoires Santé organise un événement hybride sur « La santé dans les territoires les plus fragiles : ASV, CLS, même cause, même combat... même résultat ? », le 19 mai de 10h à 16h, au siège de Médecins du Monde France ou en distanciel. L'inscription est gratuite et obligatoire jusqu'au 7 mai. Le lien Teams sera envoyé quelques jours avant l'événement.

Pour vous inscrire, [cliquez ici](#)

- Le 41e Cafinaire What Health organisé par le Cerema, se tiendra le 22 mai de 9h à 10h. Matthieu Hache, chargé de mission transition écologique à la Ville de Villeurbanne, présentera l'Appli santé ville, un outil d'information géographique pour l'information environnementale. Cette application pilote permet de visualiser et de mettre en perspective les données clefs du territoire (air, bruit, biodiversité, surchauffe urbaine, pollution des sols, etc.), à différentes échelles (de la parcelle à la commune). Elle constitue un outil d'aide à la décision précieux pour une meilleure prise en compte des enjeux de santé environnementale dans la fabrique de la ville.

Pour vous connecter, [cliquez ici](#)

- **L'ISSPAM et l'ISPED organisent un webinaire sur les « perspectives offertes par la réutilisation de données de santé », le 10 juin de 17h30 à 19h.** Par la présentation de résultats de travaux ou de travaux en cours, l'objectif est de sensibiliser les participants aux perspectives actuelles de la réutilisation de données de santé, issues d'entrepôts de données de santé ou de bases médico-administratives, pour la recherche en santé publique et en santé. Au programme : présentation des données de santé en France ; méthode permettant d'analyser et de modéliser les trajectoires de soins des patients en intégrant à la fois des approches univariées et multivariées ; des données de soins à la surveillance sanitaire : l'exemple du réseau Orchidée. L'inscription est obligatoire et gratuite.
- **Fédération Promotion Santé organise le 3e séminaire national «Éducationetpromotionsanté-environnement» sur la thématique « Éduquer et agir pour une santé-environnement transversale et accessible à toutes et tous », les 29 et 30 juin au Mans.** Les objectifs de ces deux jours seront de : comprendre les déterminants des inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé en vue de la mise en place d'actions ; découvrir et relier les actions de santé-environnement avec les champs du social et du médico-social, pour des approches inclusives ; penser et identifier la nature comme levier et partenaire éducatif pour promouvoir la santé. Inscription obligatoire avant le 29 mai.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

Pour vous inscrire, [cliquez ici](#)

- **Le Réseau « sites et sols pollués inter-collectivités » propose une journée technique sur les Inventaires Historiques Urbains (IHU) le 11 juin (9h-16h30, hybride Paris et visio).** Au programme : définition d'un IHU, comment le préparer et le réaliser, comment s'en servir et le partager, comment le mettre à jour ; présentation des IHU finalisés ou en cours du Grand Lyon, de l'Eurométropole de Strasbourg, de Nantes Métropole et des agglomérations de Montluçon et de La Rochelle, et avec les retours d'expérience du BRGM et de l'Ademe. Inscription jusqu'au 14 mai par email auprès de veronique.huondekermadec@paris.fr (en présentiel : 30 places disponibles). Vous pouvez rejoindre le réseau sur la plateforme www.expertises-territoires.fr.

Pour en savoir plus, [cliquez ici](#)

- **Le colloque international « Vers une approche One Health inclusive » aura lieu à Lyon, les 22 et 23 juin.** Ce colloque explorera, dans une dynamique transdisciplinaire, les relations entre santé, environnement et changements globaux, en mobilisant des approches critiques et One Health. En adoptant une perspective systémique, il invitera à réfléchir sur : comment construire une pensée trans-disciplinaire sur les grands défis environnementaux et sanitaires contemporains, capable d'intégrer les interconnexions entre humains, animaux et écosystèmes, ainsi que les déterminants sociaux des risques pour la santé et l'environnement ? Comment aborder ces enjeux en adoptant des approches communautaires et décoloniales, dans une perspective de justice épistémique ? S'appuyant sur des recherches menées en collaboration entre équipes françaises et brésiliennes, l'événement mettra en lumière le dialogue entre disciplines – psychologie sociale, écologie, santé publique, biologie, géographie, entre autres – ainsi qu'entre systèmes de savoirs scientifiques et communautaires, afin de nourrir la co-construction de la recherche, des interventions et des politiques publiques face à ces défis contemporains. Programme détaillé du colloque à venir prochainement.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)



ACCÈS AUX SOINS.

- **Une proposition de loi a été déposée par la députée Sandrine Runnel, dans le but de pérenniser les structures d'exercice coordonné participatives (SECPa).** Cette proposition de loi vise à créer au niveau législatif le statut de ces structures, pour le pérenniser et empêcher tout retour en arrière par un acte du Gouvernement de niveau réglementaire (décret, etc.), et à en définir les principales missions ; garantir le financement par l'Assurance maladie de l'ensemble des activités réalisées par les structures d'exercice coordonné participatives, c'est-à-dire celles correspondant aux soins mais aussi et surtout celles « hors soins » comme la médiation en santé, l'accompagnement social et la traduction, ou encore la prévention et l'éducation à la santé ; inscrire dans la loi l'obligation de pratiquer dans les structures d'exercice coordonné participatives le tiers payant et l'interdiction de pratiquer des dépassements d'honoraires.

Pour accéder à la proposition, [cliquez ici](#)



ACTIVITÉS PHYSIQUES.

- **L'Injep a publié l'étude « Entre 14 et 18 ans, un jeune sur quatre abandonne la pratique régulière du sport ».** Ce décrochage est deux fois plus fréquent chez les filles que chez les garçons et touche plus les jeunes sortis du système éducatif, les apprentis et les lycéens professionnels que les lycéens généraux. Pour une part, il est lié à une perte du goût du sport : entre 14 et 18 ans, la part de décrocheurs sportifs qui déclarent n'avoir jamais aimé le sport passe de 15% à 28%. Toutefois, le manque de temps, la difficulté à trouver des partenaires pour pratiquer et l'éloignement des installations sportives sont aussi évoqués par les décrocheurs.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

- **L'intensité de l'activité physique pourrait avoir un effet préventif plus important que le volume total pratiqué dans la prévention des maladies chroniques.** Une étude publiée en mars 2026 dans la revue *European Health Journal*, s'est questionnée sur l'importance de l'intensité de l'activité physique VS la quantité d'activité physique et les impacts sur la santé. Les résultats montrent que même s'il est important de respecter les volumes d'activité physique recommandés, privilégier l'intensité de l'activité physique plutôt que son volume pourrait offrir de meilleurs effets préventifs pour la plupart des maladies chroniques (démence, maladies respiratoires, diabète de type 2, accident cardiovasculaires etc.).
- **Santé publique France informe les jeunes sur les interférences de l'industrie du tabac.** Ce projet est mené par le Centre de connaissances de la CCLAT de l'OMS sur la sensibilisation du public, hébergé à Santé publique France, en coopération avec le Centre de connaissances de la CCLAT de l'OMS sur l'Article 51, le Comité national contre le tabagisme et six représentants d'associations rassemblant des jeunes engagés dans la lutte antitabac à travers le monde. L'objectif est de lutter contre la désinformation orchestrée par l'industrie du tabac à travers le monde, et d'alerter les jeunes sur les conséquences durables de l'activité de cette industrie sur leur avenir, en mettant en lumière les stratégies de marketing qui les ciblent. Dans cette perspective, des supports pour les réseaux sociaux ont été développés en cinq langues afin de décrypter cinq stratégies mises en place par l'industrie du tabac pour influencer les consommateurs. L'une d'elles analyse comment l'ajout de filtres dans les cigarettes a été présenté comme une avancée sanitaire par l'industrie, alors qu'ils ne diminuent pas les risques liés au tabagisme.

Pour accéder à l'article, [cliquez ici](#)

- **L'Andes a publié un nouvelle édition à jour de son « guide pratique de l'élu(e) en charge des sports ».** Ce guide vise à accompagner les décideurs locaux, et particulièrement les nouveaux élus issus des élections municipales de mars dernier, dans la mise en œuvre de leur politique sportive locale, mais pas uniquement. Situé au carrefour des politiques publiques, le sport touche en effet à des enjeux multiples, qui vont de la santé à l'inclusion, en passant par l'éducation ou la transition écologique. En conséquence, si le guide de l'Andes propose de découvrir les fondamentaux de l'organisation du sport en France, les clés de compréhension des responsabilités juridiques, des repères budgétaires et des données actualisées ainsi que des outils concrets pour construire et piloter un projet sportif local, il met également à disposition de ses lecteurs, des focus thématiques et des partages d'expériences inspirants autour de thèmes plus larges comme le sport-santé, les équipements, les associations ou encore l'inclusion.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

ADDICTIONS.

- **La MILDECA et l'AMF ont publié l'édition 2026 du « Guide du Maire face aux drogues et aux conduites addictives ».** Alors que les conduites addictives évoluent rapidement – progression de la cocaïne, menace des drogues de synthèse, développement des addictions sans substance (écrans, jeux) ou encore intensification de l'usage de protoxyde d'azote – les collectivités locales sont en première ligne. Toutes les communes, urbaines comme rurales, en Hexagone comme en Outre-mer, sont aujourd'hui concernées. Avec ce guide, actualisé, les maires disposeront d'un outil stratégique et opérationnel, alimenté de nombreux repères et partages d'expériences, pour construire un plan d'action adapté aux réalités de leur territoire, renforcer la prévention, soutenir les publics fragiles, garantir la tranquillité publique et contribuer, au plus près des habitants, à la promotion de la santé et au mieux vivre ensemble.

Pour consulter le guide, [cliquez ici](#)

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

- **Santé publique France a publié Le point sur... les « profils des consommateurs d'alcool en France hexagonale en 2021 et évolutions des disparités sociales ».** En 2021, la proportion d'adultes dont la consommation d'alcool implique des risques importants pour leur santé était élevée : entre 22% pour ce qui concerne les 7 derniers jours en fonction des repères de consommation à moindre risque et 37% au cours des 12 derniers mois selon l'Alcohol Use Disorders Test dans sa forme courte (Audit-C). Quel que soit l'indicateur étudié, les hommes étaient davantage concernés que les femmes. En 2021, les personnes occupant les positions les plus favorables en termes de revenus et de situation financière perçue, de diplôme ou de catégorie socioprofessionnelle déclaraient plus fréquemment des consommations hebdomadaires que les personnes moins favorisées socialement, et dépassaient plus souvent les repères. En revanche, les personnes les moins favorisées consommaient globalement de manière plus intensive (consommation quotidienne, alcoolisation ponctuelle importante au moins une fois par mois) et étaient plus souvent à risque chronique ou de dépendance d'après leur consommation déclarée sur les 12 derniers mois.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

ALIMENTATION.

- **L'Andès, le réseau national des épiceries solidaires, a mené une enquête sur les enjeux de l'alimentation dans les QPV.** Soutenue par le ministère de la Ville et du Logement et par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), cette étude menée auprès de 600 habitants, met en lumière un paradoxe fort : une véritable aspiration à une alimentation de qualité, mais des contraintes budgétaires et territoriales qui limitent les choix.

Pour lire les résultats de l'enquête, [cliquez ici](#)

- **L'Institut Montaigne a publié l'article « Santé et alimentation : urgence nationale, réponse locale ? ».** Que peuvent faire les maires en matière d'alimentation ? Au-delà du menu de la cantine, les acteurs locaux ont un rôle important à jouer, d'autant plus compte tenu de l'investissement relatif de l'État - dont témoignent les conclusions modestes de la Stratégie nationale sur l'alimentation, la nutrition et le climat publiée en février dernier. L'alimentation est pourtant un enjeu crucial qui touche à la santé et au pouvoir d'achat des Français et où se rejouent toutes les inégalités sociales, territoriales et générationnelles. Sauvegarde des commerces, régulation de l'affichage publicitaire ou maintien des terres agricoles dans le PLU : autant de leviers à actionner au niveau de la commune.

Pour accéder à l'article, [cliquez ici](#)

- **Que peuvent faire les communes pour agir sur leur système alimentaire ?** Dans cet article, Nicolas Bricas, directeur de la Chaire Unesco Alimentations du monde, revient sur les leviers à la main des villes et EPCI pour agir sur leur système alimentaire. Si la restauration scolaire est souvent le levier qui vient le plus à l'esprit, il incite à se projeter sur d'autres leviers tels que la préservation du foncier agricole ou encore la construction d'environnements alimentaires favorables à une alimentation saine et durable.

Pour lire l'article, [cliquez ici](#)

- **L'INRAE a consacré le dossier de la revue « Ressources #9 » à « l'alimentation, facteur clé des 1 000 premiers jours de vie ».** Les 1 000 premiers jours de vie, entre la conception et les 2 ans de l'enfant, sont décisifs pour la santé. De nombreuses études montrent que l'environnement, y compris la nutrition et le mode de vie familial, influence durablement la physiologie, les comportements et la vulnérabilité face aux maladies chroniques du futur adulte.

Pour consulter le dossier, [cliquez ici](#)

BRUIT.

- **Le Cerema lance une newsletter, pensée pour vous aider à mieux intégrer les enjeux liés au bruit dans vos projets de construction et d'aménagement.** Y sont par exemple partagé les dernières ressources documentaires, les évolutions de l'outil diagBruit, et un point sur son déploiement progressif, notamment en Loire Atlantique ; un focus sur les terrains de padel, qui nécessitent une vigilance particulière. Une décision de la Cour d'appel d'Aix-en-Provence (janvier 2026) a par exemple confirmé l'arrêt total d'un club de padel en raison de nuisances sonores jugées excessives.

Le lien d'inscription n'est pas encore disponible.

CHANGEMENTS CLIMATIQUES.

- **Dans son dernier rapport thématique, présenté le 2 avril, le Haut Conseil pour le climat a passé au crible les politiques climatiques dans les territoires et identifié des conditions de réussite pour « une transition plus ambitieuse, plus juste et mieux mise en œuvre ».** Ce rapport sur l'action des collectivités territoriales en matière d'atténuation des émissions, de puits de carbone et d'adaptation au changement climatique met en évidence des avancées importantes, mais encore insuffisantes au regard de l'urgence climatique. Il formule alors des recommandations pour une transition dans les territoires plus ambitieuse, plus juste et mieux mise en œuvre.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

- **Le HCSP a publié l'avis « Des politiques locales intégrées pour la qualité de vie : les collectivités locales, acteurs majeurs de la prévention ».** Dans le contexte des évolutions sociétales, démographiques, climatiques, la santé et la qualité de vie des habitants sont plus que jamais des priorités transversales. Le Haut Conseil de la santé publique (HCSP) appelle à un changement profond de paradigme dans les politiques publiques. Il s'agit de considérer la santé comme co-produite par l'ensemble des politiques publiques et source de développement socio-économique, plutôt que de maintenir des actions sectorielles en silos. Cette démarche s'inscrit dans l'approche « Santé dans Toutes les Politiques » (Health in All Policies), qui vise à intégrer des considérations de santé dans toutes les politiques, en reconnaissant l'impact significatif des politiques non sanitaires sur la santé. L'objectif est de réduire les conséquences négatives de ces politiques et d'améliorer l'équité en santé tout en assurant la soutenabilité du système de santé.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

DONNÉES EN SANTÉ.

- **Rezovilles met à disposition l'outil « Adapt'Canicules », outil numérique de sensibilisation et de pré-diagnostic au service de l'adaptation des territoires au changement climatique.** Évaluez en un clic la vulnérabilité de votre territoire aux canicules et identifiez les priorités d'actions à engager sur les quartiers les plus fragiles.

Pour accéder à l'outil, [cliquez ici](#)

ENFANCE, JEUNESSE.

- **L'Académie nationale de médecine a publié un rapport sur « le sommeil de l'enfant et de l'adolescent ».** Le sommeil est un élément essentiel du développement physique, cognitif et émotionnel de l'enfant et de l'adolescent. Chez l'enfant, un sommeil suffisant et régulier soutient l'apprentissage, la concentration et l'équilibre émotionnel. À l'inverse, un manque de sommeil entraîne irritabilité, troubles de l'humeur, difficultés d'attention et comportements impulsifs ou hyperactifs, souvent liés à une somnolence diurne excessive. Les causes du déficit de sommeil sont multiples et intimement liées au mode de vie moderne. L'exposition excessive aux écrans, la diminution de l'activité physique, une alimentation déséquilibrée et des horaires irréguliers perturbent profondément le rythme veille-sommeil. Chez les adolescents, le décalage de phase – tendance biologique à s'endormir et se réveiller plus tard – accentue cette privation, provoquant fatigue, baisse des performances scolaires et difficultés relationnelles. La prévention et l'éducation jouent donc un rôle crucial pour préserver un sommeil de qualité. Il est nécessaire d'informer les enfants/adolescents, les parents, les enseignants et les professionnels de santé sur les besoins de sommeil selon l'âge, de maintenir la sieste à l'école maternelle, de limiter l'usage des écrans le soir et de dépister précocement les troubles. L'Académie recommande ainsi d'intégrer le suivi du sommeil dans le carnet de santé dès la naissance, de sensibiliser la population à travers des campagnes nationales et d'inclure l'éducation au sommeil dans les programmes scolaires. Enfin, la feuille de route interministérielle 2025-2026, inscrite dans la Grande Cause Nationale « Santé mentale », vise à améliorer la prévention, la formation et l'accès aux soins, reconnaissant ainsi le sommeil comme un pilier majeur de la santé publique, au même titre que la nutrition et l'activité physique.

Pour consulter le rapport, [cliquez ici](#)

- **À l'occasion de la Journée mondiale de la santé, les Missions Locales et l'Assurance Maladie ont lancé la première édition de la « Journée Santé Jeunes ».** L'objectif était de sensibiliser et d'accompagner cette population sur les enjeux de prévention et d'accès aux droits en santé, à travers des actions concrètes et innovantes sur le territoire. Cette mobilisation a vocation à devenir pérenne, en fédérant chaque année acteurs de terrain et jeunes autour d'une dynamique collective pour faire de la santé un levier d'émancipation et d'autonomie. Inédite de par son ampleur – avec 90 caisses d'Assurance Maladie et 136 Missions Locales mobilisées – cette initiative illustre le partenariat renforcé entre les deux institutions : l'Assurance Maladie y apporte des contenus, des outils et des intervenants, tandis que les Missions Locales mobilisent les jeunes et ancrent l'action dans leurs parcours d'accompagnement.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

- **Le Sénat a approuvé, le jeudi 9 avril, une proposition de loi visant à permettre aux petites communes d'obtenir une compensation financière de l'État lorsqu'elles organisent l'accueil des jeunes enfants.** Depuis 2025, les communes sont devenues les autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant dans le cadre du service public de la petite enfance : les maires sont notamment chargés de recenser les besoins des enfants de moins de trois ans, les structures d'accueil disponibles sur leur territoire, ou encore d'informer les familles sur l'offre d'accueil. Il en résulte pour les communes un coût supplémentaire, que l'État accepte de compenser, notamment en fonction des naissances survenues localement. Problème : seules les communes de plus de 3500 habitants peuvent bénéficier de cette compensation, au contraire des plus petites, car certaines compétences ne sont que facultatives pour ces dernières. « *La loi a fait le choix de laisser de côté une grande partie du territoire rural* », excluant « *des millions de parents et d'enfants du bénéfice de la solidarité nationale* », a regretté la sénatrice Anne-Catherine Loisier. Sa proposition de loi, adoptée à l'unanimité et maintenant transmise à l'Assemblée nationale, vise donc à « *corriger cette injustice inacceptable* » en ouvrant le dispositif à toutes les communes qui choisissent d'exercer l'ensemble des compétences du service public de la petite enfance. Seraient concernées aussi les intercommunalités et les syndicats mixtes lorsque les communes leur délèguent la mise en place de ce service pour mutualiser son organisation. La ministre Françoise Gatel a accueilli la proposition avec certaines réserves, sans néanmoins s'y opposer. Elle a notamment rappelé que ces modifications se feraient à enveloppe fermée, soit 85,5 millions d'euros par an actuellement. La commission des affaires sociales du Sénat a elle-même estimé le coût supplémentaire de la mesure à 30 millions d'euros par an.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

- **Le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative a annoncé, le 31 mars, le lancement d'une nouvelle offre destinée à renforcer l'engagement citoyen des 16-18 ans.** Déployée dans le cadre de l'année internationale du volontariat, elle s'appuie sur la plateforme publique JeVeuxAider.gouv.fr, opérée par la réserve civique, afin de faciliter l'accès des jeunes à des missions de bénévolat sur l'ensemble du territoire. L'initiative s'inscrit dans une dynamique déjà amorcée : selon le ministère, 25% des 15-17 ans s'engagent régulièrement dans une association, au moins une fois par mois, tandis que 15% participent ponctuellement au cours de l'année. En ouvrant davantage de possibilités dès 16 ans, le ministère veut structurer et favoriser cet engagement précoce, présenté comme un levier d'apprentissage et d'insertion. Plus de 4 000 missions de bénévolat sont désormais spécifiquement proposées aux 16-18 ans, dans des domaines variés tels que le sport, l'environnement, l'aide alimentaire ou encore la lutte contre l'isolement. L'objectif affiché est double : permettre une première expérience concrète de l'engagement et contribuer à des politiques publiques locales, souvent portées par des associations partenaires des collectivités.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

ESPÈCES À ENJEUX POUR LA SANTÉ HUMAINE.

- **Mathieu Lefèvre, ministre délégué chargé de la Transition écologique, a lancé le 27 mars, le plan national de lutte contre le frelon asiatique.** Doté de 3 millions d'euros par an, ce plan prévoit notamment de financer des formations et des moyens de lutte et de prévention engagés par les collectivités et les associations. Ainsi, le plan prévoit la création et la mise en réseau de référents « frelon asiatique » aux niveaux national et local. Outre le fait de mieux coordonner les actions, cette organisation, qui repose sur une gouvernance nationale et locale partagée associant les apiculteurs, les instituts techniques et scientifiques et les pouvoirs publics, doit permettre d'améliorer la circulation et le partage de l'information. Dans ce cadre, une page sera dédiée au frelon asiatique sur le site des préfectures concernées afin de faire le lien avec le guichet d'aide ouvert pour les collectivités et les associations. Sur cette même page sera également mis à disposition un formulaire permettant de déclarer la présence de nids de frelons, rendu obligatoire par la loi de 2025. « *Cette déclaration permettra d'orienter le particulier vers les solutions à sa disposition. Le référent œuvrera aux liens entre les collectivités et les déclarations* ». L'ensemble du dispositif sera coordonné au niveau départemental.

Pour consulter le plan, [cliquez ici](#)

- **Fredon France propose une conférence en ligne sur les « Chenilles processionnaires et changement climatique : comprendre pour mieux agir » le lundi 18 mai, de 17h à 18h30.**

Pour consulter le programme et vous inscrire, [cliquez ici](#)

ENVIRONNEMENT.

- **Le service statistique (SDES) a publié les derniers résultats de deux baromètres d'opinion.** Si le changement climatique reste la préoccupation majeure, l'année 2025 marque des évolutions de fond dans la perception des risques. Les 4 points clés à retenir des résultats des baromètres sont : une préoccupation grandissante à l'égard de la pollution des milieux aquatiques ; une baisse des préoccupations sur les catastrophes naturelles ; un besoin de transparence en santé-environnement ; c'est aux pouvoirs publics d'agir pour l'environnement. En résumé : si la sensibilité écologique est ancrée, les Français attendent des réponses structurelles de l'État et des entreprises, notamment sur la qualité de l'eau et la santé.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

HABITAT.

- **Lancement d'une « 3e génération de renouvellement urbain » incluant l'accès au soin.** Lors d'une conférence de presse le 23 avril à Marseille détaillant une série de mesures gouvernementales en faveur du logement, le Premier ministre Sébastien Lecornu et le ministre de la Ville et du Logement, Vincent Jeanbrun, ont annoncé le dépôt d'un projet de loi inscrivant le lancement d'un 3e programme de renouvellement urbain. Cette nouvelle phase vise à prolonger les opérations engagées dans le cadre du NPNRU au-delà de 2030 et jusqu'en 2040. Elle s'inscrit également dans l'objectif de relance de la production de logements. Plusieurs sujets prioritaires ont été avancés : lutte contre le narcotrafic, meilleur accès aux soins et adaptation au réchauffement climatique et à la transition énergétique.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

ONE HEALTH.

- **Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace a publié la synthèse des recommandations « One Health. One science » issues du colloque scientifique du 6 avril dernier.** Afin de protéger la santé des humains, des animaux et des écosystèmes, quatre piliers stratégiques majeurs ont été identifiés : face aux maladies infectieuses émergentes, la priorité est donnée à la prévention primaire et à une surveillance territoriale intégrée, facilitée par un dialogue renforcé entre scientifiques et citoyens ; la lutte contre l'antibiorésistance doit devenir un défi transversal, incluant les dimensions environnementales et agricoles au sein d'un méta-réseau international pour assurer des pratiques durables ; concernant la pollution, les experts préconisent l'adoption de l'approche « sûre dès la conception » dans les accords de production, exigeant une transparence chimique totale et une atténuation directe à la source ; enfin, la transition vers des systèmes alimentaires durables nécessite de soutenir l'agroécologie et de reconnecter nutrition et sécurité sanitaire, tout en respectant les vulnérabilités sociales locales. À l'appui de cette feuille de route, les scientifiques appellent à : coordonner tous les acteurs via des interfaces science-politique solides ; soutenir la mise en place de systèmes de données interopérables ; impliquer les sciences humaines et sociales pour définir des politiques justes et ancrées dans les territoires. Enfin, ils rappellent que l'éducation et la coopération internationale sont les leviers indispensables pour transformer ces ambitions en actions opérationnelles et pérennes.

Pour consulter la synthèse, [cliquez ici](#)

- Le laboratoire RESHAPE et l'Instituto Juruá, avec le soutien de : Université Lumière Lyon 2, ANRS-MIE, ANR, Shape-MED@Lyon et Fiocruz, organisent le colloque « Vers une approche One Health inclusive : transdisciplinarité et savoirs communautaires face aux défis sanitaires et environnementaux contemporains » les 22 et 23 juin, à Lyon. Cet événement vise à promouvoir le dialogue transdisciplinaire entre les différents acteurs des approches One Health, en accordant une attention particulière aux contributions des sciences sociales et des savoirs communautaires aux recherches et aux interventions à l'intersection de la santé et de l'environnement.

Pour en savoir plus, [cliquez ici](#)

PERTURBATEURS ENDOCRINIENS, PFAS ET RISQUE CHIMIQUE.

- Le ministère chargé de la Santé a annoncé la publication d'un ensemble de documents d'information consacrés aux PFAS, destinés à renforcer l'information du public et l'accompagnement des professionnels de santé. Ces ressources comprennent un document d'information pédagogique à destination du grand public, visant à mieux expliquer ce que sont les PFAS, leurs principales sources d'exposition et les enjeux sanitaires associés. Une fiche synthétique spécifique est également mise à disposition des professionnels de santé afin de les aider à répondre aux interrogations des patients et à intégrer ces éléments dans leur pratique. Enfin, une foire aux questions vient compléter ce dispositif pour apporter des réponses claires et accessibles aux questions les plus fréquemment posées.

Pour accéder aux contenus, [cliquez ici](#)

- Selon une étude publiée dans *Environment International* par des chercheurs de l'Inserm, de l'Université Grenoble Alpes et du CNRS, au sein de l'Institut pour l'avancée des biosciences et soutenue par la Commission européenne, utiliser moins de produits cosmétiques et de soin peut réduire rapidement l'exposition à plusieurs substances chimiques incluant des perturbateurs endocriniens avérés ou suspectés. Menée auprès d'une centaine d'étudiantes, elle montre que diminuer le nombre de produits cosmétiques et de soin utilisés et recourir à des alternatives exemptes de plusieurs composés suspectés d'avoir des effets néfastes sur la santé s'accompagne d'une baisse des concentrations urinaires de ces substances en seulement cinq jours. Une diminution de la concentration du bisphénol A est également observée. Cette substance, classée par l'Union européenne comme « très préoccupante », est un perturbateur endocrinien avéré et reprotoxique présumé, désormais interdit dans les cosmétiques. Pour la première fois dans ce type d'étude, les chercheurs ont réalisé une évaluation d'impact en santé, visant à estimer les bénéfices potentiels, sanitaires et économiques, d'un tel changement de routine cosmétique à l'échelle de la population.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

PRÉCARITÉ.

- Le Comité européen des droits sociaux (CEDS) a publié sa décision sur les arrêtés municipaux « anti-mendicité » en France. Selon le Comité, ces pratiques violent le droit à la protection contre la pauvreté et l'exclusion sociale, ainsi que le principe de non-discrimination. Le Comité européen des droits sociaux (CEDS) a conclu, dans une décision unanime publiée le 5 mars 2026, que l'interdiction de la mendicité dans les villes constitue une violation : du droit à la protection contre la pauvreté et l'exclusion sociale ; du principe de non-discrimination.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR.

- Atmo France a publié « PhytAtmo Dataviz », un nouvel outil qui vise à présenter les données collectées par sa base PhytAtmo relative à la présence de pesticides dans les airs. Pour l'heure, l'outil ne présente que les données de 2022 et de 2023. Ces dernières seront complétées des données de 2024 au cours de ce second trimestre, puis actualisées annuellement. La fédération souligne que l'outil met notamment en évidence la rémanence de certaines molécules, prenant l'exemple du lindane, insecticide interdit en France depuis 1998 dans l'agriculture et depuis septembre 2006 en usage de biocides pour les particuliers, quantifié dans 61% des prélèvements d'airs opérés sur la période 2022-2023 (moins de 1ng/m3).

Pour accéder à l'outil, [cliquez ici](#)

SANTÉ DES FEMMES.

- La deuxième enquête menée par Ipsos bva pour la Fédération hospitalière de France sur la santé des femmes met en évidence le rôle central des femmes dans la gestion de la santé du foyer, un recours insuffisant à certains dépistages et la persistance de biais dans la prise en charge médicale, notamment en matière de douleur et de santé reproductive. Les résultats mettent également en lumière un paradoxe : les femmes qui s'occupent le plus de la santé des autres membres de leur famille ont tendance à moins suivre leurs propres recommandations de dépistage. Dans le même temps, des biais dans la prise en charge médicale persistent, avec une minimisation significative de la douleur des femmes et des pressions rapportées sur leurs choix reproductifs.

Pour accéder au rapport complet, [cliquez ici](#)

SANTÉ-ENVIRONNEMENT.

- Le 16 avril, le Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques a déposé un rapport « sur l'évaluation des politiques de santé environnementale ».

Pour accéder au rapport d'information, [cliquez ici](#)

- **À l'issue des élections municipales, de nombreux élus prennent leurs fonctions sans disposer d'une vision complète des enjeux liés aux risques industriels.** Pourtant, ces questions engagent directement leurs responsabilités et celles de leur collectivité. Pour les soutenir dès le début de leur mandat, AMARIS propose un programme de sensibilisation spécialement conçu pour les élus, ainsi que des webinaires complémentaires : 26 mai, de 13h à 14h sur « Responsabilités juridiques des collectivités et des élus » ; 23 juin, de 13h à 14h, sur « Au-delà de la réglementation : connaissance des acteurs clés, lieux d'échanges et bonnes pratiques ». Ces webinaires couvriront un large spectre de thématiques : risques accidentels et chroniques, pollutions et impacts sanitaires, gestion de crise et communication auprès des populations, responsabilités juridiques des collectivités et des élus.
- Selon l'Inter-réseau des professionnels du développement social urbain qui a mené une enquête sur le sujet, la santé mentale « souffre d'une faible prise en compte dans la politique de la ville », alors qu'il s'agit d'un enjeu prioritaire pour une majorité d'acteurs de terrain. 53% estiment que ce sujet est « plus important dans les QPV qu'ailleurs ». Deux facteurs sont en particulier identifiés : la précarité économique et le chômage (86%) et l'isolement social et la solitude (82%). Viennent ensuite l'accès difficile aux soins (60%), les violences et l'insécurité (57%), puis la dégradation ou l'insalubrité du logement (50%) et les stigmatisations ou discriminations (45%). Si des dispositifs tels que le conseil local de santé mentale existent, des progrès restent à accomplir pour sensibiliser, accueillir et accompagner les habitants, et en particulier les jeunes, sur ces enjeux. Selon les répondants, les populations les plus touchées par des problématiques de santé mentale sont les jeunes (78% pour les enfants et adolescents, 74% pour les jeunes adultes), les mères isolées (70%) et les personnes âgées (55%). Les troubles cités sont notamment l'anxiété et la dépression, les addictions, les troubles du comportement.

Pour en savoir plus, [cliquez ici](#)

SANTÉ MENSTRUELLE.

- **Le Gouvernement franchit une nouvelle étape contre la précarité menstruelle en annonçant la prise en charge des protections périodiques réutilisables pour toutes les femmes de moins de 26 ans ainsi que pour les bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire.** Votée dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2024, cette mesure s'inscrit dans une dynamique engagée depuis plusieurs années pour améliorer l'accès aux protections périodiques, notamment pour les publics les plus exposés. Dès son adoption, elle a suscité une forte attente de la part des acteurs de terrain, des associations, des professionnels de santé et des parlementaires, compte tenu des enjeux sociaux, sanitaires et d'égalité qu'elle recouvre. La publication du décret permet désormais de rendre pleinement opérationnelle une disposition attendue, en apportant une réponse concrète aux besoins exprimés sur le terrain et en consolidant l'action publique en matière de prévention et de lutte contre la précarité menstruelle. Cette mesure, qui devrait concerner 6,7 millions de personnes, poursuit trois objectifs majeurs : lutter contre la précarité menstruelle qui touche particulièrement les jeunes femmes et les publics les plus fragiles ; soutenir le pouvoir d'achat en réduisant une dépense contrainte du quotidien ; encourager l'usage de protections réutilisables, plus durables et plus respectueuses de l'environnement et non nocives pour la santé.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

SANTÉ MENTALE.

- **Le collectif national des SISM a publié son argumentaire 2026 en version FALC (facile à lire et à comprendre) afin de lutter contre les inégalités sociales de santé.** Pour rappel, cette année la thématique des SISM est « Pour notre santé mentale, ouvrons-nous aux arts » et elle se déroulera du 5 au 18 octobre.

Pour accéder au document FALC, [cliquez ici](#)

- Selon l'Inter-réseau des professionnels du développement social urbain qui a mené une enquête sur le sujet, la santé mentale « souffre d'une faible prise en compte dans la politique de la ville », alors qu'il s'agit d'un enjeu prioritaire pour une majorité d'acteurs de terrain. 53% estiment que ce sujet est « plus important dans les QPV qu'ailleurs ». Deux facteurs sont en particulier identifiés : la précarité économique et le chômage (86%) et l'isolement social et la solitude (82%). Viennent ensuite l'accès difficile aux soins (60%), les violences et l'insécurité (57%), puis la dégradation ou l'insalubrité du logement (50%) et les stigmatisations ou discriminations (45%). Si des dispositifs tels que le conseil local de santé mentale existent, des progrès restent à accomplir pour sensibiliser, accueillir et accompagner les habitants, et en particulier les jeunes, sur ces enjeux. Selon les répondants, les populations les plus touchées par des problématiques de santé mentale sont les jeunes (78% pour les enfants et adolescents, 74% pour les jeunes adultes), les mères isolées (70%) et les personnes âgées (55%). Les troubles cités sont notamment l'anxiété et la dépression, les addictions, les troubles du comportement.

Pour consulter l'enquête, [cliquez ici](#)

SANTÉ PUBLIQUE.

- **Action Santé Mondiale / Global Health Advocates a publié le rapport « Menaces contre les agences sanitaires et environnementales. Qui veut saboter notre sécurité collective ? ».** Ce dernier rappelle l'importance de ces agences publiques qui agissent au quotidien pour protéger notre santé, notre environnement et pour anticiper les crises. Face à la multiplication des crises climatiques, sanitaires et écologiques, dont les effets se font déjà ressentir au quotidien, leur expertise est indispensable pour éclairer l'action publique et anticiper les risques pesant sur la population.
- **À l'occasion de la Journée mondiale de la santé, l'Institut national du cancer a actualisé sa brochure « Agir pour sa santé contre les risques de cancer », qui rappelle les principaux conseils pour se protéger :** arrêter de fumer et limiter sa consommation d'alcool ; adopter une alimentation équilibrée et pratiquer une activité physique régulière ; se prémunir des expositions environnementales comme privilégier l'ombre pour ses activités en plein air ; prévenir les cancers d'origines infectieuses grâce à la vaccination lorsqu'elle est possible, notamment contre les HPV, et participer régulièrement aux dépistages organisés, etc.

Pour consulter la brochure, [cliquez ici](#)

- **La Fédération Hospitalière de France a publié le guide « La santé sur votre territoire : guide pour les élus municipaux ».** Le guide a été conçu pour vous permettre de mieux vous repérer dans l'organisation du système de santé. Il vise à clarifier le rôle des différents acteurs, à mieux comprendre le fonctionnement de l'hôpital et du secteur médico-social public, ainsi qu'à identifier les lieux où les élus peuvent utilement intervenir dans la gouvernance sanitaire.

Pour consulter le guide, [cliquez ici](#)

- **La Semaine Européenne de la Vaccination (SEV) s'est tenue du 27 avril au 3 mai.** Cette année, la SEV a mis en avant « La vaccination des adolescents et des jeunes adultes ». Pour cela, Santé publique France a mis à disposition des acteurs un panel d'outils variés.

Pour accéder aux outils, [cliquez ici](#)

Pour accéder au site dédié, [cliquez ici](#)

SANTÉ SEXUELLE ET AFFECTIVE.

- **Santé publique France, en partenariat avec l'ANRS – Maladies infectieuses émergentes, a lancé la 5e édition de l'enquête Santé Sexualité-Prévention « Rapport au sexe », à destination des hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes.** Malgré de nombreuses avancées ces dernières années en matière de prévention, les hommes qui ont des relations sexuelles avec d'autres hommes et les personnes trans, sont particulièrement exposés au VIH et autres infections sexuellement transmissibles (IST). Ils représentent 42% des découvertes de séropositivité déclarés en 2024. L'enquête ERAS 2026 est menée par web-questionnaire auprès des hommes âgés de plus de 18 ans et ayant des relations sexuelles avec des hommes, afin de recruter 20 000 répondants. Les résultats de cette enquête serviront à adapter les discours de prévention en direction des hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes pour les aider à s'approprier les différents outils de prévention ; ainsi que l'offre de prévention. Les premiers résultats seront communiqués fin 2026.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

URBANISME FAVORABLE À LA SANTÉ.

- **Le Cerema accompagne les collectivités pour pacifier les abords et le chemin de l'école.** Sur les projets de pacification des abords des écoles, le Cerema apporte à la collectivité : une méthodologie pour concevoir et déployer les projets, basée sur une démarche participative qui facilite le dialogue entre services techniques, élus, équipes pédagogiques, enfants et parents d'élèves, riverains ; des scénarios d'aménagement de la rue avec une réflexion sur le plan de circulation du quartier ; un outil d'aide à la décision permettant de prioriser les écoles selon la criticité, la faisabilité et l'opportunité des projets.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

- Face au changement climatique, à l'aspiration croissante des citoyens d'accéder à la nature et à la mise en place de nouvelles réglementations, la nature en ville représente une des composantes principales du développement urbain durable. **L'ouvrage « Réinventer la nature en ville » explore la manière dont les collectivités réinventent la nature en ville en intégrant les dimensions environnementales et sociales.** Il retrace l'histoire de la nature en ville et des politiques publiques qui la portent et propose une analyse croisée entre scientifiques et praticiens des nouveaux enjeux : gestion de l'eau, de la biodiversité, des sols, de la santé, de l'adaptation au changement climatique. Il montre également les conséquences des évolutions des politiques publiques et des connaissances sur les nouveaux paysages urbains, patrimoniaux, récréatifs ou nourriciers. Enfin, il explore la gouvernance hybride des projets de nature dans les collectivités, intégrant des acteurs institutionnels, associatifs, citoyens, pour aborder la planification, la conception et la gestion de la nature en ville, et ce à toutes les échelles. L'ouvrage plaide pour un renforcement du dialogue entre élus, scientifiques et praticiens afin de répondre au besoin accru de formations scientifiques, techniques et stratégiques, mais aussi pour la gouvernance des collectifs partenaires, la nature en ville devenant un objet majeur de démocratie. Il s'adresse aux élus, aux cadres de la fonction publique territoriale, aux bureaux d'études, aux agences, ainsi qu'aux associations œuvrant dans le développement urbain.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

VIEILLISSEMENT.

- **Le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés a publié la 4e édition du baromètre « Ce que veulent les vieux ».** On y retrouve : 20 bonnes idées pour réussir le diagnostic participatif et communiquer en direction des aînés ; les souhaits les plus souvent exprimés ; le top 30 des besoins les plus fréquemment exprimés ; les grandes tendances selon les contextes géographiques ; les actions les plus sollicitées dans les territoires « Action Cœur de Ville » et « Petites villes de demain » ; les attentes exprimées dans les huit thématiques de la démarche VADA ; le top 30 des actions les plus mises en œuvre par les collectivités.

Pour consulter le baromètre, [cliquez ici](#)